

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

**Etaient présents :** Mmes Sylvie FEUILLADE, Nadine DURAND,  
MM. François GRANIER, Olivier PLANARD, Guillaume PIC, Geert SCHILTMANS, Yohan FELICIEN,  
Hugues ALORY,  
Madame Mireille TOURAILLES a donné procuration à Monsieur Guillaume PIC,  
Madame Pascale GERVAIS BORDIER a donné procuration à Madame Sylvie FEUILLADE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Sylvie FEUILLADE, ayant été désignée, prend place au bureau.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Modification des Statuts du S.I.A.H.N.S. (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Nord-Sommiérois)
- Convention d'engagements du site du Pont du Gard
- Proposition de travaux de l'Office National des Forêts
- Dissolution du Syndicat d'Aménagement du Vidourle et de ses Affluents (SIAVA)
- Validation de la clé de répartition du SIAVA
- Mise en discrétion du réseau électrique sur la RD6110, Route des Cévennes tranche 2
- Mise en discrétion du réseau Télécom sur la RD6110, Route des Cévennes tranche 2
- Mise en discrétion du réseau éclairage public sur la RD6110, Route des Cévennes tranche 2
- Point sur les travaux
- Questions diverses

### **I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

A l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017 est adopté. Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu est affiché en mairie et diffusé aux conseillers par voie télématique ou postale.

### **II. Modification des Statuts du S.I.A.H.N.S. (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Nord-Sommiérois) (2017/0008) :**

Vu l'arrêté préfectoral n°20162501-B1, du 25 janvier 2016, entérinant l'adhésion des communes d'Aigremont et de Montagnac,

Vu la délibération n°5 du comité syndical du S.I.A.H.N.S., en date du 28 novembre 2016 portant approbation de la modification des statuts,

Il sera demandé aux conseils municipaux d'approuver les nouveaux statuts.

Cette modification, de l'article 1 des statuts, porte le nombre de communes composant le SIAHNS au nombre de vingt-trois, (au lieu des vingt-et-une précédemment). La liste des communes membres est également modifiée pour ajouter les communes d'Aigremont et de Montagnac.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Nord-Sommiérois.

Présents : 08 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

### **III. Convention d'engagements du site du Pont du Gard (2017/0009) :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de nouvelle convention avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont de Gard. Il informe que les conditions pour accéder au site du Pont du Gard ont changées. Il précise que c'est un partenariat pour permettre aux habitants de la commune d'accéder gratuitement au site du Pont du Gard. Désormais chaque personne devra présenter une pièce d'identité et un document justifiant de son domicile à l'accueil du site. Il n'y aura plus de carte d'accès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la convention avec l'EPCC Pont du Gard

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

- autorise le Maire à la signer.

Présents : 08 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

## **IV. Proposition de travaux de l'Office National des Forêts (2017/0010) :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme d'action pour 2017 proposé par l'office national des forêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas réaliser les travaux proposés.

## **V. Dissolution du Syndicat d'Aménagement du Vidourle et de ses Affluents (SIAVA) (2017/0011) :**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de l'arrêté préfectoral n° 20161205-b1-004, portant fin d'exercice des compétences du Syndicat d'Aménagement du Vidourle et de ses Affluents (SIAVA).

Les opérations de liquidations doivent être achevées et l'actif et le passif doivent être répartis suivant une clef de répartition définie.

Vu la délibération du conseil syndical du SIAVA du 14 décembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter la dissolution notifiée par Monsieur le Préfet.

Présents : 08 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

## **VI. Validation de la clé de répartition du SIAVA (2017/0012) :**

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de répartition des charges concernant le besoin de financement pour l'exercice 2017 du Syndicat d'Aménagement du Vidourle et de ses Affluents (SIAVA).

Il demande aux membres présents d'acter le principe de répartition.

A payer exercice 2017

- Cotisation SMD 2 <sup>ème</sup> semestre 2016 :	2 538.50€
- Emprunt CRCA :	8 379.56€
TOTAL	10 918.06€ Arrondi à 11 000.00€

A répartir entre les communes membres.

La clé de répartition retenue par le SIAVA est 35% pour la longueur de rives en ML et 65% pour la population recensement au 01/01/2015.

Pour la commune de Montmirat, cela représente 693.55€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la clé de répartition.

Présents : 08 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

## **VII. Mise en discrétion du réseau électrique sur la RD6110, Route des Cévennes tranche 2 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de mise en discrétion du réseau électrique sur la RD6110, Route des Cévennes tranche 2 réalisé par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard. Il est estimé à 85 028,50 € HT avec un reste à charge pour la commune de 4 280,00 €.

Le conseil municipal décide de reporter cette décision en attendant l'élaboration du budget.

## **VIII. Mise en discrétion du réseau Télécom sur la RD6110, Route des Cévennes tranche 2 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de mise en discrétion du réseau Télécom sur la RD6110, Route des Cévennes tranche 2 réalisé par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard. Il est estimé à 20 278,11 € HT avec un reste à charge pour la commune de 24 330,00 € TTC.

Le conseil municipal décide de reporter cette décision en attendant l'élaboration du budget.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

### **IX. Mise en discrétion du réseau éclairage public sur la RD6110, Route des Cévennes tranche 2 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de mise en discrétion du réseau éclairage public sur la RD6110, Route des Cévennes tranche 2 réalisé par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard. Il est estimé à 22 818,46 € HT avec un reste à charge pour la commune de 27 380,00 € TTC.

Le conseil municipal décide de reporter cette décision en attendant l'élaboration du budget.

### **X. Point sur les travaux :**

Les travaux de rénovation pour le secrétariat et l'appartement sont en cours.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Cévennes Marquage Routier pour la réalisation du traçage sur la route des Cévennes.

### **XI. Questions diverses :**

L'inauguration de la place du village est fixée le samedi 20 mai 2017 en fin de matinée.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 40.